

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 4 février 2026 à 9 h 03 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Christine Poirier et Flavia Alexandra Novac, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20260204-226

ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT - COMITÉ EXÉCUTIF - CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser Mme Aline Dib, conseillère municipale, à participer, à titre de représentante du maire, au Gala de solidarité du Club Lions Laval Renaissance le 21 février 2026 à Montréal, au montant de 172,90 \$.

(CT:1883456)
(SD-2026-316)

CE-20260204-227

CRÉDITS BUDGÉTAIRES - COMITÉ EXÉCUTIF - CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 299 \$, afin d'accéder à la liste d'attente pour l'hébergement d'élus et de personnels de cabinet, dans le cadre des Assises de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu du 13 au 15 mai 2026 à Québec.

(CT:1883605)
(SD-2026-347)

CE-20260204-228

VENTE - STEPHAN BÉLAND ET LORRAINE HAMELIN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de vendre à Stephan Béland et Lorraine Hamelin, leurs représentants, successeurs ou ayants droit, une partie du lot 1 492 795 (lot projeté 6 627 676) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 113,7 mètres carrés, pour la somme de 27 000 \$, incluant la création d'une servitude de nonaccès sur une partie du lot 6 627 676 dudit cadastre, entre les points 3-4 et 4-5, le tout tel que montré au plan et à la description technique préparés par Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 6 février 2024 sous le numéro 3189 de ses minutes, les frais notariés et de radiation, s'il y a lieu, étant à la charge des acquéreurs, le tout selon les conditions mentionnées dans la promesse d'achat;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-109)

CE-20260204-229

REPLACEMENT CADASTRAL - LOT P.1 492 795 - PL-2026-3

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement du lot 1 492 795 du cadastre du Québec par les lots projetés 6 627 675 et 6 627 676 dudit cadastre, montrés sur le plan préparé par Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre, le 4 avril 2024 sous le numéro 3190 de ses minutes, conditionnellement à la présentation de ce plan au ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement PL-2026-3;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2026-109)

CE-20260204-230

RECOMMANDATION AU CONSEIL - EXCLUSION DU DOMAINE PUBLIC - LOT P.1 492 795

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

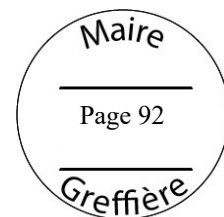
de recommander au conseil d'exclure une partie du lot 1 492 795 (lot projeté 6 627 676) du cadastre du Québec du domaine public.

(SD-2026-109)

CE-20260204-231

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ÉCHANGE - LE CORBUSIER-CONCORDE S.E.C. - SANS SOULTE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'approuver l'échange d'une partie du lot 2 927 548 (lot projeté P.6 702 122) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 205 mètres carrés, au montant de 308 000 \$, propriété de Ville de Laval, contre une partie du lot 1 515 824 (lot projeté P.6 702 120), d'une superficie approximative de 205 mètres carrés, au montant de 308 000 \$, propriété de Le Corbusier-Concorde S.E.C., leurs représentants, successeurs ou ayants droit, nécessaire pour régulariser la configuration des 2 propriétés, le tout tel que montrés et décrits au plan et à la description technique préparés par Andréanne Masson, arpenteure-géomètre, le 14 octobre 2025 sous le numéro 4889 de ses minutes, ledit échange étant sans soulte, le tout selon les termes et conditions mentionnés à la promesse d'échange;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1881816)
(SD-2026-158)

CE-20260204-232

**CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS
ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense au montant de 308 000 \$, prise à même le paiement comptant des immobilisations, pour défrayer l'acquisition d'une partie du lot 1 515 824 (lot projeté P.6 702 120) du cadastre du Québec, nécessaire pour uniformiser la forme de la propriété municipale;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables;

le tout conditionnellement à l'autorisation de l'échange par le conseil municipal.

(CT:1881816)
(SD-2026-158)

CE-20260204-233

**HAUSSE - BUDGET DES REVENUS ET BUDGET DES
AFFECTATIONS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'approuver une hausse du budget des revenus d'un montant de 323 362 \$ provenant de la cession d'une partie du lot 2 927 548 du cadastre du Québec et d'augmenter en conséquence le budget des affectations pour le paiement comptant des immobilisations afin de procéder à l'acquisition d'une partie du lot 1 515 824 dudit cadastre, nécessaire pour uniformiser la forme de la propriété municipale, conditionnellement à l'autorisation de l'échange par le conseil municipal.

(CT:1881816)
(SD-2026-158)

CE-20260204-234

ÉCHANGE - 9414-3740 QUÉBEC INC - AVEC SOULTE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'échange d'une partie du lot 2 057 464 (lot projeté 6 710 322) du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 279,6 mètres carrés, au montant de 237 700 \$, propriété de Ville de Laval, contre une partie du lot 2 057 465 (lot projeté 6 710 320), d'une superficie approximative de 196,7 mètres carrés, au montant de 167 200 \$, propriété de 9414-3740 Québec inc., leurs représentants, successeurs ou ayants droits, nécessaire pour uniformiser l'emprise du boulevard Saint-Elzéar, le tout tel que montrés et décrits au plan et à la description technique préparés par Jean-Philippe Giguère, arpenteur-géomètre, le 12 août 2025 sous le numéro 9928 de ses minutes, ledit échange étant avec soulte en faveur de la Ville au montant de 70 500 \$, le tout selon les termes et conditions mentionnés à la promesse d'échange;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1882074)
(SD-2026-180)

CE-20260204-235

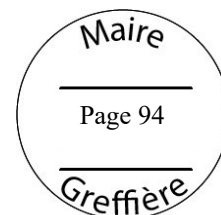
CRÉDITS BUDGÉTAIRES - BUREAU DES TRANSACTIONS ET DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver une dépense au montant de 167 200 \$, prise à même le paiement comptant des immobilisations, pour défrayer l'acquisition d'une partie du lot 2 057 465 (lot projeté 6 710 320) du cadastre du Québec, nécessaire pour uniformiser l'emprise du boulevard Saint-Elzéar;

au montant ci-dessus mentionné s'ajoutent les taxes si applicables.

(CT:1882074)
(SD-2026-180)



CE-20260204-236

RECOMMANDATION AU CONSEIL - EXCLUSION DU
DOMAINE PUBLIC - LOT P.2 057 464

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'exclure une partie du lot 2 057 464 (lot projeté 6 710 322) du cadastre du Québec du domaine public.

(CT:1882074)
(SD-2026-180)

CE-20260204-237

REMPLACEMENT CADASTRAL - LOT 2 057 464 - PL-2025-231

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le remplacement cadastral du lot 2 057 464 du cadastre du Québec par les lots 6 710 322 et 6 710 323 dudit cadastre, montrés sur le plan préparé par Jean-Philippe Giguère, arpenteur-géomètre, le 27 octobre 2025 sous le numéro 10286 de ses minutes, conditionnellement à l'approbation de ce plan au ministère des Ressources naturelles et des Forêts dans les 6 mois suivants la délivrance du permis de lotissement PL-2025-231;

d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1882074)
(SD-2026-180)

CE-20260204-238

INCLUSION - EMPRISE DU BOULEVARD DANIEL-JOHNSON
- LOT 6 710 323

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'inclure le résidu du lot 2 057 464, soit le lot 6 710 323 du cadastre du Québec, à l'emprise du boulevard Daniel-Johnson.

(CT:1882074)
(SD-2026-180)

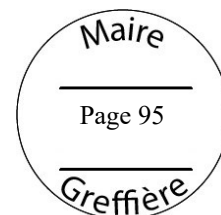
CE-20260204-239

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 21 janvier 2026 à 9 h 02.

(SD-2026-372)



CE-20260204-240

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 21 janvier 2026 à 9 h 13.

(SD-2026-372)

CE-20260204-241

RECOMMANDATION AU CONSEIL - REMBOURSEMENT
DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte des demandes de remboursement des dépenses de recherche et de soutien énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel, traitées par le Service des finances durant le mois de décembre 2025 et encourues par les conseillers de la Ville de Laval durant l'année 2025, tel que requis par l'article 13 du Règlement L-13196 concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien.

(SD-2025-6555)

CE-20260204-242

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports des déboursés produits par le trésorier datés du 21 et du 28 janvier 2026 au montant de 50 271 346,44 \$ et des rapports des cumulatifs des salaires pour les périodes terminées le 9 et le 16 janvier 2026 pour un montant de 17 038 283,74 \$.

(SD-2026-422)

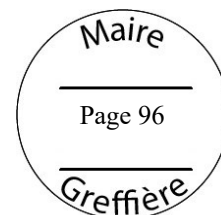
CE-20260204-243

RECOMMANDATION AU CONSEIL - CESSIION DE CONTRAT
- CONTRAT DOS-2504

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la cession du contrat DOS-2504 par Les Reliures Caron et Létourneau ltée à Reliure Travaction (1991) inc., et ce, jusqu'à la fin prévue dudit contrat et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjudgé.

(SD-2025-6661)



CE-20260204-244

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3367

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3367, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mesures d'apaisement de la circulation (dos d'âne) 2026, pour une période de 120 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Pavage Desjardins inc.
1 112 285,29 \$.

(CT:1878795)
(SD-2025-6710)

CE-20260204-245

DÉBUT, SOUTIEN TECHNIQUE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-3367

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Pavage Desjardins inc. pour les travaux de mesures d'apaisement de la circulation (dos d'âne) 2026, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer le soutien technique en ingénierie durant la réalisation des travaux, phase B, exécution des travaux, au montant de 5 748,75 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-3132;

d'autoriser Englobe Corp. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation des travaux, au montant de 64 857,40 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2786, lot 4;

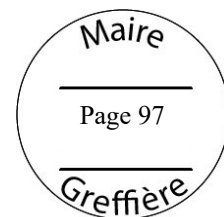
le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3367 par le conseil municipal.

(CT:1878795)
(SD-2025-6710)

CE-20260204-246

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13078-F - CONTRAT DOS-3367

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13078-F, un montant de 1 080 138 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3367 par le conseil municipal.

(CT:1878795)
(SD-2025-6710)

CE-20260204-247

**RÉSOLUTION AMENDÉE - AUTORISATION - ADHÉSION -
REGROUPEMENT D'ACHATS - CENTRE D'ACQUISITIONS
GOUVERNEMENTALES**

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-2025121-3503, le comité exécutif autorisait la Ville de Laval à adhérer comme participant au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), à participer à l'appel d'offres numéro 2025-8096-80, DOS-3413, pour l'achat de logiciels Red Hat et autorisait le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville l'autorisation du dirigeant d'organisme pour adhérer audit regroupement;

ATTENDU QUE le CAG exige que l'autorisation soit entérinée par le dirigeant de l'organisme public;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20251217-3503 afin que le 2^e paragraphe se lise comme suit:

«d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'autorisation pour adhérer au regroupement d'organismes publics.».

(SD-2026-284)

CE-20260204-248

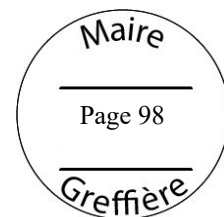
**APPROBATION - ENTENTE D'ENTRAIDE MUTUELLE -
VILLE DE BLAINVILLE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Laval et la Ville de Blainville concernant l'assistance réciproque des services de sécurité incendie en cas de situation de secours, pour une période de 5 ans;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2026-165)



CE-20260204-249

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - ACHAT D'ESSENCE - SÉCURITÉ INCENDIE - ANNÉE 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte de la reddition de comptes des dépenses d'achat d'essence effectuées par le Service de sécurité incendie pour l'année 2025.

(SD-2026-239)

CE-20260204-250

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION - DÉBOURSÉS - SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de déléguer au directeur du Service de sécurité incendie le pouvoir d'autoriser des déboursés estimés à 430 000 \$ pour la consommation de carburant pour l'année 2026.

(SD-2026-288)

CE-20260204-251

RATIFICATION - ENTENTE DE FINANCEMENT - SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier l'entente de financement entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Laval et la Ville de Laval dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement, volet 2, pour l'année 2025-2026, et d'autoriser le versement d'un montant correspondant à 194 938 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1875161)
(SD-2025-5978)

CE-20260204-252

RÉSOLUTION AMENDÉE - APPROBATION - FRAIS DE PARCS - PL-2025-8

ATTENDU QUE, par sa résolution CE-20251008-2933, le comité exécutif approuvait, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 770 830 \$;



ATTENDU QUE que le coût de réhabilitation des sols fourni par le propriétaire et pris en compte dans la valeur marchande communiquée initialement était erroné et insuffisant;

ATTENDU QUE la valeur du terrain a été revue à la baisse par le Bureau des transactions et des investissements immobiliers (BTII);

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'amender la résolution CE-20251008-2933 afin qu'elle se lise comme suit:

«d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 631 280 \$.».

(SD-2025-6904)

CE-20260204-253

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 785 465 - PN-2025-0293

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 53 900 \$.

(SD-2026-236)

CE-20260204-254

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOTS 1 720 218, 1 720 219 ET 1 720 220 - PN-2025-0298

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 146 701 \$.

(SD-2026-255)

CE-20260204-255

APPROBATION - PAIEMENT - FRAIS DE PARCS - LOT 1 980 139 - PL-2025-95

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver, conformément au chapitre 7 du titre 10 du Code de l'urbanisme, le paiement des frais de parcs par le versement de la somme de 21 600 \$.



(SD-2026-272)

CE-20260204-256

DEMANDE D'EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT
ACCEPTÉE - ABRAHAM JIMMY ET AL.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir les cases de stationnement requises au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme EX-2025-44 d'Abraham Jimmy et al., propriétaire, à l'effet de permettre l'exemption d'une case de stationnement dans le cadre de la construction d'une habitation multifamiliale de 30 logements sur le lot 6 645 885 du cadastre du Québec, en retour d'une compensation d'un montant de 559 \$, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-18.

(SD-2026-303)

CE-20260204-257

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
DÉVELOPPEMENT INNOVADEX INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0079 de Développement Innovadex inc., propriétaire, à l'effet de permettre la rénovation d'un bâtiment commercial d'un étage sur le lot 1 628 766 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-19.

(SD-2026-304)

CE-20260204-258

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE -
YOVANANDA RAO VALSADA ET SANDREENAH PENTIAH

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0140 de Yovananda Rao Valsada et Sandreenah Pentiah, propriétaires, à l'effet de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 2 001 723 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-20.

(SD-2026-305)

CE-20260204-259

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 9481-
3680 QUÉBEC INC.



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0161 de 9481-3680 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre l'installation d'une enseigne détachée sur le lot 6 618 895 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-21.

(SD-2026-306)

CE-20260204-260

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA ACCEPTÉE - 6997333 CANADA INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2025-0214 de 6997333 Canada inc., propriétaire, à l'effet de permettre l'installation d'une enseigne détachée sur le lot 1 731 023 du cadastre du Québec, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2026-22.

(SD-2026-307)

CE-20260204-261

DÉPÔT - REDDITION DE COMPTES - RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) et s'est engagée à les respecter;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés à partir du mois de mai 2024 et se sont terminés en décembre 2024;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doivent comprendre ce qui suit:

- une description détaillée des différentes étapes de réalisation du projet;

- une section décrivant les dépenses et les revenus réels du projet, en indiquant séparément les revenus provenant de chaque ministère ou organisme gouvernemental, ainsi que de chaque municipalité, municipalité régionale de comté ou d'une communauté métropolitaine;



- les factures afférentes à la réalisation du projet;
- la liste des partenaires financiers associés au projet ainsi que leur contribution respective en argent;
- la liste et la valeur des biens et services offerts par des partenaires autres que l'organisme ayant réalisé le projet;
- le résultat relatif à tout indicateur de résultats s'appliquant à sa situation, par exemple:
 - les effets attendus sur le nombre de décès, de blessés et d'accidents de la route;
 - les effets attendus sur l'autonomie ou la mobilité des victimes de la route;
 - le nombre d'actions ou d'éléments précis visant la sensibilisation, la formation, la prévention des accidents ou l'aide aux victimes de la route;
 - le nombre de personnes à qui les actions ou documents ont été transmis ou présentés, par exemple des dépliants ou des manuels de formation;
 - les résultats de sondages d'évaluation de l'efficacité ou des retombées du projet lors de campagnes de prévention, de promotion ou de sensibilisation à la sécurité routière;
 - l'effet du projet sur la mobilisation et la concertation du milieu;
 - tout autre indicateur, selon le type de projet, au choix de l'organisme ou à la demande du ministre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du formulaire de reddition de comptes et du rapport de fin de travaux du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour l'exercice 2024-2025, préparés par le Service de l'ingénierie, ainsi que du rapport détaillé joint selon les modalités d'application en vigueur;

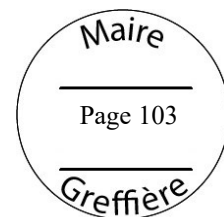
d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable ledit formulaire et lesdits rapports.

(SD-2026-61)

CE-20260204-262

CRÉDITS - BONIFICATION DU CONTRAT DOS-2865

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser des crédits au montant de 138 816,48 \$ pour la bonification du contrat DOS-2865 pour des travaux de réparation de fuites d'eau à l'intersection des boulevards des Laurentides et Dagenais, en lien avec les travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue, de pavage et d'éclairage sur les rues Malard, Élyse, Francine et Iberville, groupe 5.

(CT:1882975)
(SD-2026-253)

CE-20260204-263

DÉPENSE - BONIFICATION DU CONTRAT DOS-2865

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser une dépense pour la bonification n'excédant pas un montant de 152 022,15 \$, en lien avec l'AFP-05 présenté au rapport de reddition de comptes du contrat DOS-2865 joint au sommaire décisionnel.

(CT:1882975)
(SD-2026-253)

CE-20260204-264

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13180-F - CONTRAT DOS-2865

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13180-F, un montant de 138 817 \$, taxes nettes incluses.

(CT:1882975)
(SD-2026-253)

CE-20260204-265

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT DOS-2492

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 81 354,93 \$ à Groupe ABS inc., requis pour défrayer les études géotechniques et de caractérisations environnementales de sites, dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues Nobert, Hébert et Loranger.

(CT:1883253)
(SD-2026-287)

CE-20260204-266

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-2492



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 74 288 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires au contrat DOS-2492 par le conseil municipal.

(CT:1883253)
(SD-2026-287)

CE-20260204-267

**DÉPÔT - PROGRAMMATION NUMÉRO 1 DES TRAVAUX -
PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES
INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe au sommaire décisionnel et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des 5 années du programme;



ATTENDU QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service de l'ingénierie à soumettre la programmation numéro 1 des travaux au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028, pour un montant de 137 845 835 \$;

d'autoriser la direction du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2026-351)

CE-20260204-268

RECOMMANDATION AU CONSEIL - HONORAIRES
SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT OS-SP-30310

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 73 584 \$, requis pour la préparation de devis de performance ainsi que le retour en appel d'offres et les addendas, dans le cadre du projet de construction du chalet, incluant les jeux d'eau, au parc Le Boutillier, prévu au contrat OS-SP-30310, ARCH-1-011.

(CT:1879646)
(SD-2025-6857)

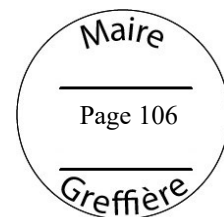
CE-20260204-269

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT OS-SP-
30310

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 67 192 \$, taxes nettes incluses, conditionnellement à l'autorisation des honoraires supplémentaires au contrat OS-SP-30310 par le conseil municipal.

(CT:1879646)
(SD-2025-6857)



CE-20260204-270

RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION -
MANDAT - CONTRAT DOS-1973

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'autoriser un mandat de services professionnels en ingénierie à Martin Roy et Associés inc. au montant total de 285 885,34 \$, pour la préparation des études, des plans et devis ainsi que les services durant les travaux de décarbonation, de climatisation et de ventilation au centre communautaire Groulx, à savoir:

section A, phase études, plans et devis, au montant de 215 003,25 \$;

section B, assistance technique, au montant de 30 353,40 \$, ou l'équivalent de 1,76 % du montant total des travaux d'ingénierie estimés à 1 500 000 \$;

section C, surveillance, au montant de 40 528,69 \$, ou l'équivalent de 2,35 % du montant total des travaux d'ingénierie estimés à 1 500 000 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder aux services prévus à la phase études, plans et devis, et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1973, lot 1.

(CT:1882626)
(SD-2026-219)

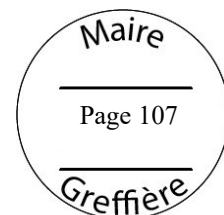
CE-20260204-271

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13081-F - CONTRAT DOS-1973

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13081-F, un montant de 39 300 \$, taxes nettes incluses, le solde de la dépense au montant de 157 062 \$, taxes nettes incluses, sera financé par la subvention du Plan climatique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), mesure 3, conditionnellement à l'autorisation du mandat prévu au contrat DOS-1973 par le conseil municipal.

(CT:1882626)
(SD-2026-219)



CE-20260204-272

APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE -
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES
PARCS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention concernant le versement d'une aide financière à intervenir entre le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la Ville de Laval dans le cadre du programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques, volet 2, pour le projet de la berge de la Plage-des-Îles, au montant de 1 705 327,45 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-4123)

CE-20260204-273

RATIFICATION - BAIL EN FAVEUR DE PHILIPPE NORMAND

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier le bail entre Ville de Laval et Philippe Normand concernant la location de 2 locaux pour l'opération d'une entreprise de services d'aiguillage de patins, d'entreposage et de location de patins, de bottes, de skis de fond, de casques, de supports pour l'apprentissage du patin et de tubes pour glisser, situés au Centre de la nature, pour la période du 15 décembre 2025 au 15 mars 2027;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit bail.

(SD-2025-5639)

CE-20260204-274

MISE EN OEUVRE - PROGRAMME-CADRE 2026 - CAMPS DE
JOUR ESTIVAUX

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la mise en oeuvre du programme-cadre 2026 des camps de jour estivaux réguliers, du volet intégration et du camp de jour spécialisé Campgourou;

d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à planifier, à réaliser et à déployer le programme-cadre 2026 des camps de jour.

(SD-2026-343)



Les discussions sur le point 68.1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

À 9 h 11, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière